

ARRETE MUNICIPAL

OBJET :
Restriction de circulation
Brains en Rose

Le Maire de la Commune de BRAINS
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 Juillet 1982,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I "*signalisation temporaire*" approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
VU la demande présentée par Mr AMAILLAND Julien, à l'occasion de la course intitulée Brains en rose devant se dérouler le 10 octobre 2026
CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique ;
CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;
SUR PROPOSITION de la directrice générale des services.

ARRETE :

ARTICLE 1 – Il convient pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve intitulée Brains en rose, de réglementer la circulation et stationnement comme suit :
Le 10 octobre 2026, la circulation et le stationnement seront modifiés de 08h00 à 14h00 dans les rues désignées ci-dessous :

- Grand Pesle
- Port Hamoneau
- Jasson
- Les Landes de Jasson
- La Villabeau
- Le Barré
- Rue du Marais
- Rue de la Chaussée
- Route du Petit Pesle
- Rue de La Guerche
- Rue Lucas Championnière
- Rue de Prés

ARTICLE 2 – Pendant la durée de modification, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des commissaires, dans le sens de la course.

ARTICLE 3 – La signalisation d'interdiction sera mise en place en entretenue par l'organisateur et les commissaires afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

ARTICLE 4 – Madame la directrice générale des services, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la mairie de Brains le 11 septembre 2026



Fait à Brains le 9 septembre 2026

Le Maire,
Laure BESLIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Laure Beslier", is written over the printed name and extends across the right side of the page.